

Image not found or type unknown



Garantie compresseur pompe à chaleur

Par **mcmartin**, le **23/01/2015** à **16:51**

Bonjour, nous avons fait installer une pompe à chaleur mise en service en janvier 2010. Le compresseur est tombé en panne le 16 janvier 2015. Notre installateur à cessé son activité. Enthalpie vient d être mis en cession d activité et Mitsubishi fabricant ne veut rien savoir. On nous dit que la garantie part du jour de la sortie d'usine et on de l installation. De ce fait nous perdu 6 mois de garantie et avons tout a notre charge soit 2440 euros de réparation. Pouvons-nous faire un recours et contre qui ?